

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

PRESENTS : MM DAMBRINE, PIGACHE, PALCOWSKI, MACIA, VERON, BIZIEUX, LEVEAU, SALESSE, BAGLAND, MMES HUON, VIGREUX.

ABSENTS REPRESENTES : Mme NADOU-CHAUSSON par M. SALESSE, M. GRIGNON par M. PALCOWSKI, Mme MARIE-JULIE par Mme VIGREUX

ABSENTS : M. MORGAND

Monsieur le Maire demande au Conseil qui veut prendre le secrétariat de séance. Il n'y a pas de volontaire, Mme HUON se propose.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène HUON

Approbation du compte rendu du 14 avril à l'unanimité

Enfouissement des réseaux rue Rol Tanguy

M. le Maire présente l'estimation définitive des travaux d'effacement des réseaux établie par le SIDELC qui est la suivante :

Electricité	79 534,63 € au lieu de 100 375,00 €
Eclairage public	83 668,99 € au lieu de 116 550,00 €
Télécommunication	105 430,00 € au lieu de 134 820,00 €

soit une baisse de 83 111 €

La maîtrise d'œuvre a été transmise au SIDELC

Il informe du montant des subventions que la commune pourrait percevoir :

Au titre de la DETR 96 327 €
Au titre de la DSR 35 000 €

Une relique de la subvention DETR de la rue St Denis de 14 158 € sera également versée à la commune.

La subvention du SIDELC pour 26 mâts et lanternes sera de 13 364 €. Le nombre de mâts a été revu et sera finalement de 22 donc la subvention sera d'environ 10 560 €.

Une avance de 50 % devra être versée aux entreprises avant le commencement des travaux.

Suite aux courriers envoyés aux propriétaires de terrains constructibles de la rue Rol Tanguy, 4 d'entre eux se sont manifestés pour faire les aménagements de viabilisation, le coût estimatif est d'environ 2100 € pour l'assainissement, 787 € pour l'eau et 201€ pour le gaz. La Commune prendra en charge le passage des fourreaux téléphone et électricité pour un montant de 4 000 €

Toutes les conventions ont été signées.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer toutes les pièces se référant à cette opération.
Approuvé à l'unanimité.

M. Véron demande si l'arrêté de circulation a été pris et transmis. C'est en cours.

Création du service de défense extérieure contre les incendies (DECI)

M. le Maire expose aux membres du Conseil que le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), fixe les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Ainsi la DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes sont donc compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS .

Par ailleurs, l'article L2213-32 crée la police administrative de la DECI placée sous l'autorité du Maire. L'article L5211-9-2 rend possible le transfert du pouvoir de police spéciale de la DECI du Maire vers le Président de l'EPCI à fiscalité propre si le service public de DECI est transféré à celui-ci et que l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI le décide.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Créer un service public de la DECI
- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
- Faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression et s'assurer que les contrôles techniques pour les PEI sous pressions privés sont réalisés
- Réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés, le cas échéant
- Réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel CRplus pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41)

Convention de regroupement, d'accompagnement et d'optimisation des certificats d'économie d'énergie issus du patrimoine des collectivités du Pays des Châteaux

M. le Maire expose le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, et considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public, il y va de l'intérêt de la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux et la commune de Monteaux pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

- Autorise le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

M. BAGLAND demande s'il est possible de mettre des lampes LED sur les lampadaires, M. le Maire répond que certains sont trop anciens. Une étude va être faite par le SIDELC

Suppression et création de poste

Pour palier au manque de personnel administratif, il est proposé la création deux postes, le premier de 15 heures pour l'agence postale et le second de 20 heures pour le secrétariat de la mairie.

Ces postes seront à pourvoir pour le 20 juillet.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable que le poste de la mairie soit occupé par une personne diplômée qui pourrait être formée rapidement et être capable de remplacer la secrétaire en cas d'absence.

M. SALESSE fait remarquer qu'une personne diplômée n'acceptera peut-être pas une embauche de catégorie C en bas de l'échelle.

La suppression des postes précédemment créés devra être faite avant la fin de l'année.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création de ces postes.

Décisions modificatives

Ces décisions ne sont que des jeux d'écriture et n'ont pas d'incidence sur le budget.

1) Réaménagement du parking place B. de Montebise

Le transfert d'une somme de 12 500 € sera effectué du chapitre 011 au chapitre 21 et 020 par l'intermédiaire des chapitres 023 et 021

2) Remboursement d'une taxe d'aménagement

Le transfert d'une somme de 1 316 € sera effectué du chapitre 011 au chapitre 10 par l'intermédiaire des chapitres 023 et 021

3) Installation d'un chauffe-eau salle associative

Le transfert d'une somme de 710,00 € sera effectué du chapitre 011 au chapitre 2135 par l'intermédiaire des chapitres 023 et 021.

M. Véron demande si le nouveau chauffe-eau de la salle associative est le même que précédemment, M. Macia répond que oui.

MM Véron et Leveau trouvent cela dommage car à chaque manifestation ou location de la salle, il est souvent fait remarquer le manque d'eau chaude dans la cuisine et qu'il aurait été préférable d'installer un chauffe eau à production immédiate.

M. Macia dit qu'il ignorait ce problème et que cela a été fait dans l'urgence. Il sera peut-être possible d'installer un autre système qui produit de l'eau chaude instantanément sous l'évier.

Le Conseil approuve ces décisions modificatives à l'unanimité.

Achat parcelle D396

M. le Maire informe le Conseil qu'un courrier de M. Levais Jean-Louis a été reçu proposant à la vente un terrain cadastré D396 d'une superficie de 2 220m² situé à proximité de l'ancien château d'eau. Ce terrain est en pente et planté d'acacias. L'achat s'élèverait à 5 000 € ce qui paraît excessif.

La Commune n'est pas intéressée et décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ M. le Maire informe que suite à la mise en liquidation de l'épicerie, la commune a fait une offre pour le fonds de commerce. Celle-ci a été acceptée. Nous sommes en attente de la signature de l'acte chez le notaire pour avoir les clés.

M. Bagland demande qu'une réunion du groupe de réflexion sur le maintien et la relance des commerces soit organisée rapidement.

➤ M. le Maire fait un point sur la poste suite à la demande de M. Salesse au conseil précédent. L'agence postale de Monteaux se situe au 16ème rang sur 58 agences postales communales. Le maintien de l'agence postale n'est pas remis en cause. Remerciements de M. Salesse pour cette information.

➤ Lors de la dernière commissions Fêtes et Cérémonies, il a été retenu le pré de M. Denis rue de la Fontaine pour tirer le feu d'artifice et de faire toutes les animations sur la Place B. de Montebise. Nous cheminerons à pied de la place vers la rue de la Fontaine qui pour l'occasion sera interdite à la circulation sauf riverains de 22h30 à 24h00. Le programme détaillé sera annoncé prochainement, l'étude d'implantation par Pyroconcept est faite et la demande d'autorisation envoyée à la préfecture.

Des riverains se sont plaint de cette implantation. Certains par peur de panique chez les animaux domestiques et d'autres par peur de piétinement dans les jardins. M. le maire informe qu'il s'est déplacé pour informer le propriétaire du cheval dans le champ voisin du tir et que celui-ci ne désire pas déplacer son cheval. Il précise également que le feu d'artifice ne dure que 11mn.

M. Leveau aurait souhaité que le feu d'artifice et les festivités aient lieu à la salle des fêtes associative. Mme Vigreux répond que l'expérience a déjà été tentée avec peu de succès.

M. le Maire demande si les pompiers seront présents. M. Véron informe qu'ils n'ont aucune consigne en ce sens à ce jour.

➤ M. le Maire informe du décès de M. Proust et du mariage Meunier/Landry

➤ Le bulletin du mois de juillet est en préparation, M. Pigache et la commission communication sont à l'œuvre. Mme Brèche a transmis un devis de 150€ pour 4 pages qui a été validé.

➤ Présence de la Ludo mobile salle associative le 26 juillet et un bus numérique le mercredi 1^{er} septembre si le nombre d'inscrits est suffisant 2x6 personnes.

➤ M. le Maire félicite l'association Monteaux Passionnément pour la réussite du 1er marché de producteurs et a apprécié la venue de nombreux élus, ce qui a permis de présenter les dossiers en cours et les projets communaux.

Il déplore qu'une initiative de manipulation des vannes ait été prise sans autorisation alors que le vannage est en cours de réglage ; heureusement aucun dégât n'est à déplorer. Il souhaite qu'à l'avenir cela ne se reproduise pas.

➤ M. le Maire demande au Conseil de s'impliquer pour aider à la vaccination au jeu de Paume suite à la demande de Mme STINAT. Mmes Huon et Vigreux signalent qu'elles ont déjà fait la démarche sans avoir eu de réponse.

➤ M. le Maire fait un point sur l'organisation des élections des 20 et 27 juin prochains

QUESTIONS DIVERSES :

➤ M. PIGACHE distribue aux membres du conseil la procédure de connexion au NAS depuis un PC en dehors de la Mairie. Chacun reçoit un identifiant et un mot de passe. Il précise qu'il reste à disposition en cas de problème.

➤ M. BAGLAND remercie les agents communaux pour le nettoyage rapide du haut de la rue de la Vallée après les violentes pluies de la nuit du 3 au 4 juin. Il suggère d'essayer de trouver une solution pour éviter que les gravillons du chemin piétonnier ne ravinent.

➤ M. LEVEAU demande s'il est possible de savoir combien la Commune a proposé pour l'achat du fonds de commerce de l'épicerie. M. le Maire répond que l'offre a été de 3 500 € auxquels s'ajoute l'abandon de la créance de loyers.

➤ M. VERON informe qu'une personne chez qui les pompiers sont intervenus la nuit du 3 au 4 juin serait venue à la Mairie pour exprimer ses remerciements et regrette que l'information n'ait pas été transmise aux intéressés. Il précise que cette personne n'a pas été bien reçue. M. PALCOWSKI présent à la Mairie ce jour-là et qui a reçu l'administré précise que celui-ci a été très agressif.

Il informe le Conseil de la possibilité d'installer une épicerie provisoire dans une salle de la commune en attendant les travaux des futurs commerces.

Il informe des remerciements de Mme Lemos pour la pose des plots de signalisation rue de la Janvierie dans le virage de la Tréchandière.